

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE
A/31/54
S/11991
23 février 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente et unième session
Point 28 de la liste préliminaire^x
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Trente et unième année

Lettre datée du 20 février 1976, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires p.i. de la Mission permanente des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le message suivant de la part du Secrétaire d'Etat, M. Kissinger :

"Monsieur le Secrétaire général :

J'ai bien reçu votre lettre du 27 janvier que vous m'avez adressée en ma qualité de coprésident de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient 1/. Comme vous le savez, je suis toujours heureux de connaître vos vues sur la situation dans la région.

Vous pouvez être sûr que je ressens comme vous l'urgence qu'il y a à poursuivre l'objectif d'un règlement pacifique au Moyen-Orient. Les entretiens que nous venons d'avoir avec le Premier Ministre d'Israël, M. Rabin, nous ont été fort utiles pour ce qui est d'envisager de nouvelles activités diplomatiques, et nous comptons, dans les semaines à venir, avoir des consultations avec toutes les parties.

Pour les Etats-Unis, l'immobilité n'est ni acceptable ni inévitable. Nous sommes résolus à continuer nos efforts en vue de l'établissement de négociations authentiques.

^x A/31/50.

1/ Le Secrétaire général, qui se tient régulièrement en contact avec les deux coprésidents de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, leur avait envoyé le 27 janvier 1976 des lettres identiques où il leur demandait leur avis sur les moyens de progresser vers une solution du problème du Moyen-Orient.

Mais nous estimons que les chances d'accomplir de nouveaux progrès seraient nulles si l'on venait à bouleverser le cadre de négociations péniblement construit au prix d'années d'efforts. Ce cadre, essentiellement organisé autour des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), présente, comme nous l'avons précédemment noté, la souplesse voulue pour servir à l'élaboration de solutions justes et durables à tous les problèmes en cause : évacuation des territoires occupés, cessation des états de belligérance ou des assertions de belligérance, obligations réciproques à l'égard de la paix, droit enfin de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Comme vous le savez, les Etats-Unis ont aussi, à plusieurs reprises, fermement déclaré reconnaître l'impossibilité de toute paix permanente qui ne comporterait pas d'arrangements où soient pris en considération les intérêts légitimes du peuple palestinien.

Nous reconnaissons la nécessité d'une certaine souplesse quant aux méthodes précises par lesquelles le processus de négociation pourrait, sans perdre de sa vitesse acquise, continuer de progresser concrètement. Nous sommes convenus qu'une reprise de la Conférence de la paix de Genève pourrait, à condition d'être préparée avec soin, servir à réaliser de tels progrès. Concrètement, nous avons proposé de convoquer une conférence préparatoire qui réunirait tous ceux qui ont participé jusqu'à présent à des négociations orientées vers la recherche d'un règlement dans le cadre de la Conférence de Genève. Les Etats-Unis sont également disposés à tenir, préalablement à cette conférence préparatoire, des consultations bilatérales avec l'URSS.

Je me tiendrai en contact étroit avec vous à mesure que nos efforts se poursuivront.

Veillez croire, Monsieur le Secrétaire général, à mes sentiments les plus cordiaux.

(Signé) Henri KISSINGER"

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document officiel du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,

(Signé) Albert W. SHERER Jr.
